

QUI FINANCE ?

L'Agence de l'eau Adour-Garonne, les Conseils généraux de la Lozère et de l'Aveyron, le Conseil régional Languedoc-Roussillon, le Syndicat mixte du Grand Site et les communes du bassin du Tarn-amont **financent à 100 %** (soit au moins 165 € par demi-journée) cette action du contrat de rivière Tarn-amont.

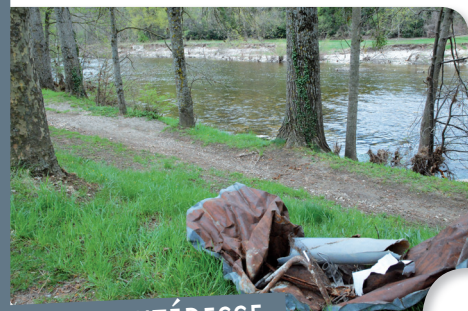
Le Syndicat mixte du Grand Site vous propose un programme financé à 100 % !



COMMENT S'INSCRIRE ?

Bulletin-réponse ci-joint à compléter, à photocopier et à retourner avant le 15 octobre de chaque année scolaire à l'adresse suivante (conservez une copie) :

Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
Stéphanie Braud, animatrice du contrat de rivière du Tarn-amont
Mairie 48210 Sainte-Énimie
Tél. 04 66 48 47 95 - Fax 04 66 48 52 28 - Email : contrat-tarn-amont@orange.fr



ÇA M'INTÉRESSE, COMMENT JE FAIS ?

Si vous êtes intéressés par notre programme d'animation scolaire sur le thème de l'eau et des rivières, **n'hésitez pas à nous contacter**. Une rencontre entre l'enseignant et les intervenants de votre territoire permettra d'établir un projet pour l'année en cours ou pour la prochaine année scolaire.

► **SEULS LES FRAIS DE TRANSPORTS ÉVENTUELS DES ÉLÈVES RESTENT À LA CHARGE DE L'ÉCOLE.**

PROGRAMME D'INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

SEPTEMBRE 2013



OBSERVER, COMPRENDRE ET PRÉSERVER L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES DU TARN-AMONT



Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
Contrat de rivière

Tarn-amont

Le comité de rivière du Tarn-amont, conscient que l'éducation à l'environnement passe également par les enfants, estime nécessaire de les sensibiliser à la richesse et à la fragilité des milieux qui les entourent. C'est pourquoi il a décidé d'inscrire dans le

contrat de rivière la sensibilisation des scolaires comme **une priorité**.

Le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du , de la Jonte et des causses, structure intercommunale qui porte le contrat de rivière du Tarn-amont, est le maître d'ouvrage de cette action.

L'objectif des interventions est de sensibiliser, d'impliquer et de faire comprendre aux enfants les problématiques liées à l'eau via l'expérimentation et le jeu, le but étant qu'ils deviennent des citoyens responsables et respectueux vis-à-vis des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

POURQUOI UN CONTRAT DE RIVIÈRE ET UN SAGE*?



Le contrat de rivière et le SAGE du Tarn-amont sont des **outils de gestion concertée de l'eau** nés sous l'impulsion des acteurs du territoire (élus, usagers, et services de l'État). Le SAGE planifie et décline localement la politique de l'eau, appliquée grâce au contrat de rivière (programme d'actions sur cinq ans).

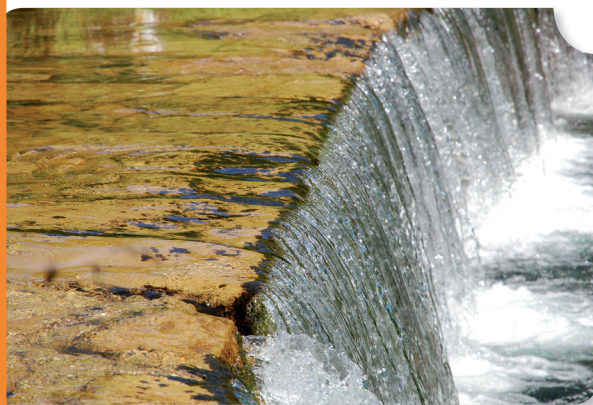
Ces deux démarches complémentaires visent à atteindre un **équilibre durable** entre protection des **milieux aquatiques** et satisfaction des **usages**.

*Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

POUR QUI ?

Les animations proposées par le Syndicat mixte du Grand Site dans le cadre du contrat de rivière sont destinées aux élèves des **cycles II et III des écoles publiques et privées** des communes du bassin du Tarn-amont.

- ▶ **LES MODULES S'INTÈGRENT DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES. CHAQUE CLASSE PEUT SOUSCRIRE À TOUT OU PARTIE DES MODULES PROPOSÉS.**



QUI FAIT LES INTERVENTIONS ?

Le contrat de rivière du Tarn-amont propose des modules d'animations **en classe ou en extérieur réalisés en binôme** par l'enseignant et un intervenant spécialisé d'une des structures suivantes :

- centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Rouergue ;
- réseau d'éducation à l'environnement de la Lozère (Réel 48).



LE CONTENU DES MODULES

L'EAU ET LA VIE

(Module A – en 4 séances d'une demi-journée)

- l'eau dans tous ses états – le voyage d'une goutte d'eau (1),
- les usages et le patrimoine bâti lié à l'eau (en extérieur) (2),
- l'eau en danger (3),
- le fonctionnement d'un écosystème aquatique (en extérieur) (4).

En partenariat avec l'Éducation nationale, un module de formation sur le thème de l'eau sera proposé dans l'année aux enseignants du Tarn-amont.



crédit photo : Réel 48

DES RÉSEAUX POUR TRAITER, DISTRIBUER, COLLECTER ET ÉPURER L'EAU

(Module B – en 4 séances d'une demi-journée)

- de la source au robinet (5),
- de la maison à la station d'épuration (6),
- visiter une station d'épuration ou une unité de traitement de l'eau potable (en extérieur) (7),
- être un bon usager de l'eau chez soi et à l'école (8).

VIVRE AVEC LES CRUES ET LES INONDATIONS

(Module C – en 3 séances d'une demi-journée)

- les crues et les inondations : des phénomènes naturels (9),
- les inondations et l'Homme : vivre avec les inondations (10),
- les traces des inondations et les moyens de protections et de gestion vis-à-vis des crues (11).

- ▶ **LES PLUS DU CONTRAT DE RIVIÈRE TARN-AMONT :**
 - UN APPUI TECHNIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE,
 - LA MOBILISATION DES PARTENAIRES FINANCIERS.

